

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du vendredi 13 décembre 2013, tenue dès 18 h 00 dans la salle des délibérations du Conseil de ville

Présidence : Mme Mélanie Erard, présidente

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Mme Mélanie Erard, présidente, ouvre la dernière séance de l'année 2013 et adresse ses salutations à tous les conseillers de ville, à M. le maire, ainsi qu'aux conseillers municipaux. Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse.

Mme Mélanie Erard, présidente, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2013
3. Communications de la présidente et du maire
4. Don du Conseil de ville
5. Règlement de la Salle de spectacles : décision
6. Règlement relatif aux jardins familiaux : décision
7. Règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois : décision
8. Plan de quartier "Savagnières Sud", Règlement de quartier : décision
9. Crédit d'engagement de CHF 105'000.-, figurant au budget des investissements, pour finaliser les investigations techniques sur l'ensemble de la zone historique d'activités de site pollué de l'ancienne usine à gaz – décider du mode de financement : décision
10. Nomination d'un membre au sein de la commission sociale en remplacement de Mme Joëlle Häller, démissionnaire
11. Traitement de la Motion "Gestion du parc immobilier des immeubles du patrimoine financier" déposée le 24 octobre 2013 par le parti libéral radical : décision
12. Motions et interpellations
13. Réponses aux motions et interpellations
14. Petites questions
15. Réponses aux petites questions
16. Divers et imprévu
17. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2014
  - a) président
  - b) 1<sup>er</sup> vice-président
  - c) 2<sup>ème</sup> vice-président
  - d) secrétaire
  - e) deux scrutateurs

### 1. Appel

Sont présents : M. John Buchs (PLR), M. Eric Achermann (PLR), M. Markus Leuenberger (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Pierre Jeanneret (PLR),

M. Thierry Spring (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Sener Kalayci (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), Mme Mélanie Erard (AJU), Mme Nicole Leblois (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Michael Oppliger (AJU), M. Patrick Linder (SOC), M. Michel Ruchonnet (SOC), M. Francis Daetwyler (SOC), Mme Christiane Baur Widmer (SOC), M. Vital Carnal (SOC), M. Sébastien Tschan (SOC) et M. Michel Bastardoz (SOC).

Sont excusés : M. Jérôme Lavanchy (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR), Mme Florine Pessotto-Bueche (AJU), M. Silvio Dalla Piazza (AJU), Mme Aurélie Juillerat (AJU), M. Vincent Scheidegger (PLR) et M. Johan Wermeille (SOC).

Conseil municipal : M. Stéphane Boillat (maire), Mme Danièle Kiener (vice-maire), Mme Aline Ruchonnet, M. Patrick Tanner, M. Michel Jeanneret, M. Christian Schlupe et M. Raymond Glück.

Excusés : -

Presse : Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien jurassien) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura).

Public : -

Mme Mélanie Erard, présidente : "L'appel fait constater l'absence d'un deuxième scrutateur."

M. John Buchs, PLR : "Nous proposons M. Daniel Müller, PLR, comme scrutateur pour la séance de ce soir."

M. Daniel Müller, PLR, prend place auprès du bureau du Conseil de ville.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2013

Mme Aline Ruchonnet, cheffe du département de la jeunesse : "A la page 14 du procès-verbal du Conseil de ville du 24 octobre 2013, il faudrait ajouter M. Cyril Miserez dans l'équipe du cyberparlement, il a été oublié. Sous Saint-Imier, M. Cyril Miserez, responsable de l'Espace Jeunesse d'Erguël."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Bien, nous avons pris note."

Au vote, le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2013 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

## 3. Communications de la présidente et du maire

Mme Mélanie Erard, présidente : "Le 25 octobre 2013, je me suis rendue en compagnie de M. Vital Carnal, SOC, à la soirée des Promotions civiques 2013. Ce fut un grand plaisir d'y découvrir les visages de nos tout jeunes citoyens, lors d'une cérémonie très officielle. Gageons qu'ils sauront s'investir dans la vie communautaire et pourquoi pas, espérons-le, en politique. De plus, la soirée réunissant les villages de Cortébert à la Ferrière, nous avons eu l'occasion de rencontrer et de discuter avec les politiques des différentes communes représentées ainsi que leurs jeunes. La soirée fut très conviviale, notamment grâce au

rassemblement d'une dizaine de caquelons à fondue géants dans l'Espace Patchwork, rassemblement de caquelons qui semble détenir le record de Suisse.

Le dimanche 27 octobre 2013, je suis allée représenter notre commune à la 25<sup>ème</sup> Bourse "Timbro-Cartes" qui se tenait à la Salle de spectacles. D'abord un peu impressionnée par les nombreux exposants et visiteurs, j'ai vite pris goût à chiner dans les nombreux et riches étalages des marchands. J'ai même eu la joie, avec l'un d'entre eux, de vivre un beau moment d'échanges sur l'histoire passionnante de Saint-Imier. Encore merci pour ce bel instant de partage.

Le 16 novembre 2013, avec plusieurs membres du bureau du Conseil de ville, Mme Katia Ermel, AJU et MM. Thierry Spring, PLR, Michel Bastardoz, SOC, et Vital Carnal, SOC, nous sommes allés à Delémont pour la traditionnelle rencontre des bureaux des Conseils de ville et généraux du Jura et du Jura bernois. Nous avons eu droit à une présentation de l'impressionnant développement de la ville, une visite commentée du château qui est actuellement utilisé comme école et du centre culturel reconnu du SAS. Cette journée a, je crois, également, été très appréciée; merci à ses organisateurs et merci aux membres du bureau du Conseil de ville, sachez que j'ai vraiment apprécié ce moment partagé avec vous, comme tous les autres moments d'ailleurs."

M. Stéphane Boillat, maire : "La communication que je vais faire est semblable à celle faite par les communes qui participent au processus d'étude de fusion/rapprochement devant leur assemblée communale.

Les communes de Cormoret, Cortébert, Courtelary, La Ferrière, Renan, Saint-Imier, Sonvilier et Villeret sont toutes confrontées, à des degrés divers, à des difficultés pour assumer seules et de manière efficace des tâches communales devenues de plus en plus lourdes et complexes. Il leur est également difficile de concevoir et de réaliser un développement cohérent au niveau de l'ensemble de la région, que ce soit en termes d'aménagement du territoire, de promotion économique ou encore de services à la population.

D'où l'émergence de la question d'une fusion de communes. Notons d'emblée que cette question ne préoccupe pas uniquement les communes du Vallon de Saint-Imier mais qu'elle préoccupe de très nombreuses communes suisses. Plusieurs cantons suisses ont par ailleurs développé une législation spécifique d'incitation aux fusions de communes, à l'image du Canton de Berne avec sa Loi sur l'encouragement des fusions de communes.

Une étude stratégique a pour objectif de déterminer, qui d'un renforcement des collaborations intercommunales ou d'une fusion de communes constitue la meilleure option pour un rapprochement de celles du Vallon de Saint-Imier en l'occurrence. La question a été analysée sous cinq angles différents :

1. **Perspectives de développement.** L'analyse montre qu'ensemble, les communes du Vallon de Saint-Imier seraient mieux à même de prospérer d'une manière harmonieuse. Une telle optimisation résulterait en particulier d'une meilleure capacité accrue à défendre leurs intérêts dans le cadre de la région et du canton. Elle proviendrait également d'une plus grande facilité à réaliser des investissements profitant à toute la région (mouvements stratégiques).
2. **Situations financières.** La compatibilité financière entre les communes du Vallon de Saint-Imier est en demi-teinte. La qualité des infrastructures (entretien, obsolescence) semble varier considérablement d'une commune à l'autre. Quant aux coefficients d'imposition, ils varient de 2.28 à Sonvilier à 1.69 à Villeret (chiffres 2012). Il est important de constater que Saint-Imier et Villeret, les deux communes avec le coefficient d'imposition le plus bas (essentiellement du fait de la présence de personnes morales), comptent ensemble pour un peu plus de la moitié de la totalité des habitants du périmètre. Enfin, les communes ayant une dette nette par habitant élevée sont aussi celles dont l'infrastructure semble être la meilleure.

3. **Opinion publique.** Les populations des communes du Vallon de Saint-Imier sont très largement compatibles en termes d'identité et d'opinion publique. L'issue de votes a par exemple été identique pour 16 des 20 derniers scrutins fédéraux, ceci dans les huit communes ! Toujours au niveau fédéral, les résultats des élections du 23 octobre 2011 au Conseil national montrent que les communes affichent une identité politique quasi identique, soit au centre de l'échiquier politique. Enfin, une communauté de vie unit les habitants de la région, en particulier au travers de la fréquentation des infrastructures de Saint-Imier (piscine, patinoire, écoles, bibliothèques) et par son rôle de centre régional.
4. **Prise de décision.** En étant regroupées, les communes du Vallon de Saint-Imier seraient tout à fait en situation de prendre des décisions plus efficaces qu'actuellement. L'analyse montre en effet une large similarité des besoins, donc la possibilité de prendre des décisions satisfaisant l'ensemble des habitants des communes concernées.
5. **Production des prestations.** En regroupant leurs forces, les communes du Vallon de Saint-Imier seraient à même de fournir les prestations communales de manière plus efficiente, c'est-à-dire avec un niveau de productivité plus élevé. Ceci grâce à une spécialisation accrue des collaborateurs, une meilleure organisation du travail, une gestion facilitée des suppléances. L'appréciation des différents critères laisse en effet clairement augurer de l'existence d'économies d'échelle. De plus, il apparaît possible de réaliser concrètement de telles économies, puisqu'une centralisation raisonnable dans la fourniture des prestations ne semble affecter que marginalement la population.

Des séances d'information seront organisées à l'intention des membres des différents groupes de travail dans un premier temps puis, en second, réservées à l'ensemble des citoyens de chacune des huit communes concernées et assurées par chacun des maires des localités respectives."

#### 4. Don du Conseil de ville

Mme Mélanie Erard, présidente : "Le bureau du Conseil de ville vous propose d'attribuer CHF 1'000.- au Passeport-vacances du Jura bernois, et CHF 1'000.- à Pro Saint-Imier."

Au vote, la proposition du bureau du Conseil de ville est approuvée à l'unanimité.

#### 5. Règlement de la Salle de spectacles : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Les conseillers de ville ont reçu le Règlement de la Salle de spectacles dans la nouvelle teneur proposée au Conseil de ville, qui a été élaborée par la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives. La réglementation actuelle est désuète. Ainsi, elle fait, par exemple, référence à la commission de la Salle de spectacles, alors que celle-ci a été supprimée lors de l'adoption du Règlement sur les commissions permanentes. Ses tâches et compétences sont exercées par la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives.

La nouvelle réglementation proposée permet une actualisation du règlement. Par ailleurs, à l'instar de ce qui a été fait pour les émoluments, l'adaptation des tarifs à l'inflation est prévue. La nouvelle réglementation n'introduit pas de changements fondamentaux; elle est bien davantage une adaptation à la situation actuelle d'une réglementation ancienne.

Sur préavis unanimes de la Commission de gestion des bâtiments et des installations sportives et de la Commission des finances (pour la partie concernant les tarifs), le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville d'adopter le Règlement de la Salle de spectacles dans sa nouvelle teneur.

*Ouverture de la discussion :*

Mme Mélanie Erard, présidente, propose de passer en revue le règlement article par article, et d'être interrompue en cas de questions. Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire.

M. Christian Schluep, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "J'aimerais juste apporter une petite précision. Ce soir, le Conseil de ville va se prononcer sur ce règlement. Le Conseil municipal a discuté et a décidé que les tarifs entreraient en vigueur dès demain si vous acceptez ce règlement. Néanmoins, toutes les personnes qui ont déjà effectué une réservation pour l'année prochaine bénéficieront encore de l'ancien tarif. Pour toutes les nouvelles réservations, en cas d'acceptation, dès demain, le nouveau tarif s'appliquera."

Mme Talika Gerber, PLR : "Art. 15, nous proposons concernant le dernier paragraphe de modifier ceci : "La reddition ultérieure des locaux ne peut avoir lieu qu'avec l'assentiment **du Secrétariat municipal**". Et non pas "**de la Municipalité**", ce qui est en cohérence avec l'art. 1 concernant les réservations."

Au vote, cette proposition est acceptée par 19 voix pour, 0 opposition. Il y a 5 abstentions.

M. Jacques Vuitel, AJU : "La fraction alliance jurassienne a étudié avec intérêt ce nouveau règlement qui a été mis au goût du jour et propose son acceptation."

M. Sébastien Tschan, SOC : "La fraction socialiste a lu avec attention les modifications apportées à ce règlement et l'approuve. Il mettra à jour un règlement qui date de 1993 et c'est une bonne chose. Avec plusieurs événements importants comme Saintimania, le Bal des étudiants, et j'en passe, la Salle de spectacles est un élément important du dynamisme imérien. De plus, la possibilité de louer le piano Steinway va intéresser plus d'une personne."

Mme Talika Gerber, PLR : "Le parti libéral radical a lu attentivement le règlement qui nous a été remis et, à l'unanimité, a accepté celui-ci. Nous tenons également à remercier M. Christian Schluep, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives, concernant les clarifications apportées au sujet des tarifs."

Au vote, le Règlement de la Salle de spectacles, et ses modifications, sont acceptés à l'unanimité.

## 6. Règlement relatif aux jardins familiaux : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Le Conseil municipal a prévu d'offrir des parcelles de jardinage pour les habitantes et habitants de Saint-Imier, dès le printemps prochain. Celles-ci sont situées à l'Ouest de l'Ancien Asile (Ceff santé-social), à l'emplacement où se trouvaient les jardins à l'époque. Ces parcelles sont aménagées. Il convient de prévoir la réglementation qui s'appliquera à leur mise à disposition. C'est le but du règlement proposé, élaboré par la Commission de gestion des bâtiments et des installations sportives.

Sur préavis unanimes de la Commission de gestion des bâtiments et des installations sportives et de la Commission des finances (pour la partie concernant les tarifs), le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville d'adopter le Règlement relatif aux jardins familiaux.

*Ouverture de la discussion :*

Mme Mélanie Erard, présidente, propose de passer en revue le règlement article par article, et d'être interrompue en cas de questions. Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire.

M. Vital Carnal, SOC : "Il nous semble un petit peu excessif de marquer à l'art. 6 al. 2 : "L'usage d'engins équipés de moteurs à explosion est défendu." Pour pouvoir "retourner" le jardin, chaque printemps, ceux qui jardinent ont besoin d'une bineuse, et effectuent une tâche qui prend une demi-heure de temps par année. Je pense qu'il faut supprimer cet al. 2."

Au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. Michael Oppliger, AJU : "La fraction alliance jurassienne a pris connaissance du règlement proposé pour les jardins familiaux, accepte son contenu, et se réjouit que les premiers jardiniers puissent en prendre possession au printemps prochain. Nous leur souhaitons une bonne récolte."

M. Eric Achermann, PLR : "Le parti libéral radical a pris acte de ce règlement et nous l'approuvons. Nous nous réjouissons de voir les bêcheurs et bineuses en action."

M. Patrick Linder, SOC : "A l'instar des autres fractions, nous n'allons pas empêcher les gens d'utiliser une bineuse sur leur parcelle. Nous nous associons aux commentaires qui ont été faits et approuvons ce règlement."

Au vote, le Règlement relatif aux jardins familiaux, et ses modifications, sont acceptés à l'unanimité.

#### 7. Règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Actuellement, notre commune fait partie du Syndicat de protection civile du Jura bernois Sud-Ouest, conformément à la décision prise par le Conseil de ville le 7 décembre 2007.

Suite aux différents problèmes rencontrés depuis 2008 par le district de Moutier quant au commandement de la Protection civile, la Commission de la PCi du regroupement de Reconvilier s'est approchée du Centre régional de compétences (CRC) et du JBSO (protection civile du Jura bernois Sud-Ouest) en 2011. Demande a été faite de regrouper les deux entités en un seul office de protection civile pour tout le Jura bernois.

Afin que cette nouvelle organisation de Protection civile à l'échelle du Jura bernois puisse voir le jour, le Règlement d'organisation doit être modifié et accepté par toutes les communes.

Pour les districts de Courtelary et de La Neuveville, les tâches étant déjà confiées au CRC, cela implique de dissoudre le syndicat du JBSO et d'accepter le nouveau règlement du CRC, ce qui est proposé.

La nouvelle structure à l'échelle de Jura bernois permettra une professionnalisation renforcée, rendue nécessaire par les exigences actuelles. Quant aux coûts, ils devraient être sensiblement égaux à ceux supportés actuellement, voire légèrement supérieurs. La

nouvelle structure sera effective lorsque toutes les communes l'auront acceptée; à défaut l'ancienne organisation demeurera.

Le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville d'adopter la nouvelle réglementation proposée.

*Ouverture de la discussion :*

Mme Mélanie Erard, présidente, propose de passer en revue le règlement cette fois-ci à l'aide de la table des matières, et d'être interrompue en cas de questions. Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire.

M. Francis Daetwyler, SOC : "J'aimerais faire une déclaration d'ordre général. La fraction socialiste est perplexe par rapport à la proposition qui nous est faite. On nous dit que la réorganisation découle des problèmes qui sont survenus dans le district de Moutier. On nous dit aussi que cette réorganisation permettra d'améliorer la professionnalisation et qu'elle permettra de mieux répondre aux exigences actuelles. Première interrogation, s'il n'y avait pas eu de problème dans le district de Moutier, cela veut dire que l'on aurait pu se contenter d'un règlement qui serait en quelque sorte archaïque. Ensuite, l'élément principal qui pose problème, c'est l'élément financier. La dernière fois que l'on s'est trouvé dans cette salle, toutes les fractions étaient conscientes du fait que la situation financière allait exiger des choix, et que nous allions devoir faire preuve de rigueur. Ici, la seule indication financière que nous avons c'est le budget 2014, mais sans comparaison avec ce qui se faisait avant. On nous dit simplement que les coûts devraient être sensiblement égaux à ceux supportés actuellement, voire légèrement supérieurs. Il me semble que souvent, on retrouve cette phrase politique qui dit que quand les coûts doivent augmenter, on dit qu'ils resteront les mêmes, et puis lorsqu'on dit qu'ils augmenteront un peu, c'est qu'ils augmenteront beaucoup. J'ai de la peine à accepter que l'on nous soumette ce règlement sans que, en tout cas pour les aspects financiers, ils ne soient pas passés devant la commission compétente. Ensuite, l'échéancier qui nous a été remis nous montre qu'il y a pas mal d'années que l'on travaille sur ce règlement et que tout d'un coup cela devient urgent, et qu'il faut le voter en 2013, et puis on nous le soumet juste avant la fin de l'année, c'est un peu particulier. Cela devient un peu pénible de traiter tous les dossiers sous l'angle de l'urgence. Surtout les dossiers qui ne sont pas "urgents". Donc, pour ces raisons je m'opposerais à ce règlement. A voir ce que fera le reste de la fraction."

M. Stéphane Boillat, maire : "Une séance a été organisée par le syndicat actuel à l'attention des communes. J'y ai participé. Si le règlement actuel doit être changé, c'est bien pour permettre d'accueillir les communes du district de Moutier, ceci c'est une évidence. Sans quoi, cet accueil ne pourra pas se faire, et puis le syndicat conservera son organisation actuelle. S'agissant de la professionnalisation, le fait que de nouvelles communes puissent faire partie du syndicat permet justement de redéfinir les postes, et permettra de le renforcer. Il nous a été indiqué, lors de la séance d'information, que la dotation actuelle était sans doute parfois insuffisante, délicate, et puis que ces insuffisances étaient palliées par l'engagement du responsable actuel qui va, par ailleurs, bientôt arrêter son activité. L'accueil des communes du district de Moutier permettait justement de répondre, de corriger, ces faiblesses, et de renforcer cette professionnalisation. S'agissant des montants financiers, s'il n'y a pas de chiffres totalement exacts, c'est que nous avons chaque année un décompte. En fonction des années antérieures on peut dire que la nouvelle dépense, telle qu'elle a été budgétisée, correspond pratiquement à la dépense de l'année antérieure. Certaines années, par exemple, si le syndicat a eu plus de revenus et moins de dépenses, il se peut que les nouveaux chiffres soient moins élevés, c'est ce qui explique la façon dont cela a été exprimé. Donc, la différence est de l'ordre de quelques milliers de francs. Deux à trois mille francs dans le meilleur des cas. Elle peut être de cinq ou sept mille francs. Il me semble que cette problématique avait été évoquée lors de l'élaboration du budget, devant la commission des finances, pour fixer, justement, dans le budget 2014, le montant en fonction de ce qui nous

avait été communiqué. Lorsque l'on a fixé le montant 2014, nous avons déjà pris en compte cette possibilité et ces informations."

M. Francis. Daetwyler, SOC : "Merci M. le maire pour ces indications. Il n'en demeure pas moins, pour moi, au vu des défis financiers qui nous attendent, que l'on ne peut plus simplement se contenter de porter dans le budget les sommes que l'on nous donne. Il y a des choix à faire. La protection civile est aussi un domaine qui ne doit pas échapper à ces choix. Je vous rappelle que nous faisons des économies dans des domaines beaucoup plus sensibles."

M. Daniel Müller, PLR : "Le parti libéral radical a parcouru avec attention les différents articles proposés dans le nouveau RO. Dans les domaines du sauvetage et de la protection de la population, le regroupement des forces d'interventions ne peut être que bénéfique au vu des nouvelles exigences. L'instruction et l'application des directives seront uniformisées, donc moins de risques d'interprétation personnelle. Par conséquent, le parti libéral radical approuve la nouvelle réglementation proposée."

M. Jacques Vuitel, AJU : "La fraction alliance jurassienne a examiné avec intérêt le projet présenté. Il s'agit essentiellement de permettre aux communes du district de Moutier de rejoindre l'organisation de la protection civile qui regroupe les districts de Courtelary et de La Neuveville. Nous approuvons cette démarche et, par conséquent, la nouvelle réglementation indispensable pour la mettre en œuvre."

Au vote, le Règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois est accepté par 22 voix pour, 1 voix contre. Il y a 1 abstention.

## 8. Plan de quartier "Savagnières Sud", Règlement de quartier : décision

### *Rapport du Conseil municipal :*

La Fondation Maison Chasseral-Les Savagnières, dont la Municipalité de Saint-Imier est membre fondateur et assume la présidence, mène actuellement le projet de maison Chasseral-Les Savagnières. Fédérant des partenaires impliqués dans le développement de cette partie du territoire de la commune de Saint-Imier (Société des remontées mécaniques Bugnenets-Savagnières SA, Parc régional Chasseral, Commune du Val-de-Ruz), ce projet vise à donner un lieu d'accueil touristique à l'entrée du Parc Chasseral, actif été comme hiver. Ce projet implique la construction d'une maison multifonctions. Des démarches importantes en vue d'assurer le financement du projet ont déjà été menées, et elles trouveront leur aboutissement dans les prochains mois. Au terme de celles-ci, notre commune sera appelée à statuer sur son engagement financier. L'objectif est de permettre une réalisation du projet, afin qu'il soit en fonction au début de la saison d'hiver 2014-2015. La réalisation du bâtiment multifonctions implique une modification du Plan de quartier des Savagnières. C'est l'objet de la réglementation qui est proposée.

Sur préavis unanime de la Commission de l'organisation du territoire et de la sécurité, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville d'adopter la nouvelle réglementation proposée.

### *Ouverture de la discussion :*

Mme Mélanie Erard, présidente, propose de passer en revue le règlement article par article, et d'être interrompue en cas de question. Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire.

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "A titre d'information, je tiens à préciser qu'une opposition a été formulée contre ce Plan de quartier. Cette opposition a été discutée, il y a eu une séance de conciliation qui s'est déroulée hier après-midi. A la fin de la séance de conciliation, l'opposition a été maintenue, ce qui fait que le dossier qui sera transmis à l'Oacot comprendra, puisque c'est l'Oacot qui doit statuer sur l'opposition, le document que vous avez sous les yeux, s'il est accepté, et l'opposition à traiter."

Mme Nicole Leblois, AJU : "Notre fraction a étudié avec attention le dossier qui lui a été remis et remercie toutes les personnes qui ont travaillé à son élaboration. Ce règlement de quartier permettra peut-être la réalisation intercantonale d'un lieu d'accueil actif toute l'année à l'entrée du Parc régional Chasseral et par son engagement, notre commune continuerait à prouver son intérêt pour le développement touristique de la région. Par conséquent, la fraction alliance jurassienne approuve le règlement de quartier proposé."

M. Sener Kalayci, PLR : "C'est avec attention que notre groupe a étudié le règlement et le Plan de quartier "Savagnières Sud". Il apparaît clairement qu'un développement harmonieux se profile avec les zones dédiées aux activités touristiques et sportives, étoffant par la même l'offre et les conditions déjà existantes. Nous saluons et soutenons ce règlement et Plan de quartier qui en finalité préparent également le terrain à l'implantation de la maison Chasseral-Les Savagnières. Ce projet de bâtiment multifonction accentue notre collaboration avec les acteurs politiques touristiques et sportifs régionaux, et va nous permettre d'accueillir nos hôtes dans un environnement favorable et confortable. Cette nouvelle réglementation influe grandement et positivement sur l'image, l'attractivité, et le développement de Saint-Imier. Le parti libéral radical l'adopte."

M. Michel Bastardoz, SOC : "La fraction socialiste a comme toujours examiné avec intérêt le Plan de quartier "Savagnières Sud" et se réjouit que le projet de la maison Chasseral-Les Savagnières soit mené à terme rapidement c'est-à-dire pour la saison d'hiver 2014-2015, puisque ce projet est en route depuis quelques années déjà. La fraction socialiste vous propose d'accepter ce règlement."

Au vote, le Plan de quartier "Savagnières Sud", Règlement de quartier, est accepté à l'unanimité.

M. Stéphane Boillat, maire : "Je souhaite encore apporter une information concernant le point qui vient d'être adopté. Vous avez parlé de la maison Chasseral-Les Savagnières. Celle-ci est en mains d'une fondation où la Municipalité est impliquée. Cette fondation est actuellement à la recherche de son financement. Il y a actuellement un tour de table avec différents partenaires et autorités, et c'est une fois que ce tour de table aura été accompli que votre conseil, s'il est compétent pour le montant de la subvention communale, sera saisi de ce dossier. Dans l'intervalle, il est possible que la fondation vérifie la faisabilité, du projet, par exemple, en déposant le permis de construire. Cela pourrait être nécessaire pour permettre une réalisation avant la prochaine saison de ski."

9. Crédit d'engagement de CHF 105'000.-, figurant au budget des investissements, pour finaliser les investigations techniques sur l'ensemble de la zone historique d'activités de site pollué de l'ancienne usine à gaz – décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par les Services techniques relatifs à cet objet. Le secteur en cause est pollué, en raison de l'activité de l'ancienne usine à gaz. La

dépollution doit être mise en œuvre. Il s'agit évidemment d'une opération délicate, nécessitant une approche fouillée et une étude approfondie afin d'être menée au mieux. C'est l'objet de l'étude qui sera faite au moyen du crédit demandé. La dépense sera financée par autofinancement.

Sur préavis unanimes de la Commission de l'équipement et de la Commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville d'approuver la demande de crédit proposée ainsi que son financement par autofinancement.

*Ouverture de la discussion :*

M. Pierre Jeanneret, PLR : "Le parti libéral radical a étudié avec intérêt ce dossier. Nous relevons tout d'abord une petite incohérence dans la présentation de la question : libération d'un crédit d'engagement de CHF 105'000.- TTC prévu au plan financier, en 2013 (CHF 50'000.-), et 2014 (CHF 50'000.-). Ce qui ne fait que CHF 100'000.-. Nonobstant cette petite différence, le parti libéral radical soutient fermement cette dépense qui permettra de juger de la réelle pollution sur ce site et d'éviter d'éventuelles graves conséquences. Nous proposons donc à notre conseil d'approuver la demande de crédit de CHF 105'000.- et d'appliquer l'autofinancement."

M. Vital Carnal, SOC : "Drôle d'héritage que laisse 100 ans d'activité industrielle en Suisse. Aujourd'hui la loi impose aux cantons de répertorier les terrains pollués et de quantifier les polluants qu'ils contiennent. Nous sommes au début d'une longue procédure mais pourquoi ? Principalement pour la protection des eaux souterraines qui sont la principale ressource en Suisse. Donc, la commune à l'obligation de finaliser des investigations techniques sur l'ensemble du site de l'ancienne usine à gaz. Ces sondages et analyses sont financés par la consommation du gaz et prévus au plan financier. Si des mesures se révèlent nécessaires, la facture de l'assainissement de ces terrains sera directement à la charge des contribuables. Malgré tout, la fraction socialiste accepte la libération d'un crédit d'engagement de CHF 105'000.- par autofinancement."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "La fraction alliance jurassienne approuve ce crédit de CHF 105'000.- ainsi que son mode de financement par autofinancement, qui concerne uniquement des investigations techniques sur l'ensemble de la zone historique d'activités de site pollué de l'ancienne usine à gaz, en espérant qu'elle ne déboucheront pas, à l'instar du site biennois, sur le thème d'une mauvaise surprise."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 105'000.-, figurant au budget des investissements, pour finaliser les investigations techniques sur l'ensemble de la zone historique d'activités de site pollué de l'ancienne usine à gaz, et son financement par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

#### 10. Nomination d'un membre au sein de la commission sociale en remplacement de Mme Joëlle Häller, démissionnaire

M. John Buchs, PLR : "Nous tenons au préalable à remercier très sincèrement Mme Joëlle Häller, PLR, pour son excellent travail au sein de la commission sociale, dans un contexte qui n'est pas toujours facile pour les commissaires. Nous vous proposons pour la remplacer M. Denis Gerber."

Au vote, M. Denis Gerber, est nommé à l'unanimité.

11. Traitement de la Motion "Gestion du parc immobilier des immeubles du patrimoine financier" déposée le 24 octobre 2013 par le parti libéral radical : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Le 24 octobre 2013, le parti libéral radical a déposé une motion intitulée "Gestion du parc immobilier des immeubles du patrimoine financier".

Conformément à l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville dans sa nouvelle teneur du 26 avril 2012, il appartient au Conseil municipal de donner son avis lors de la prochaine séance et de proposer soit l'entrée en matière sur la motion, ou son refus, avec une courte argumentation, après quoi le Conseil de ville décide de l'acceptation ou du rejet de la motion. La Municipalité gère deux ensembles locatifs. Le premier (Jacques-David 4 à 8) fait l'objet d'une réglementation particulière. En effet, il a vocation sociale, et le montant des loyers est fixé en fonction des revenus des locataires, conformément au règlement arrêté par le Conseil de ville. La Municipalité assure l'entretien et la rénovation des appartements, en fonction des moyens alloués et des appartements libérés. Le caractère social des appartements ne permet pas d'atteindre un rendement ordinaire. La commission de gestion a examiné la gestion de cet ensemble d'appartements et a conclu qu'elle était effectuée avec soin et de manière conforme. Le second ensemble est constitué des appartements de l'immeuble Clef 37, qui constituait le bien principal de la caisse de prévoyance du personnel communal, avant son rachat par la Municipalité approuvé le 25 septembre 1988 par le Corps électoral. Le taux de rendement de l'immeuble (loyers nets encaissés par rapport au prix d'achat de l'immeuble en question) est de 8,2 %. Des investissements ont été consentis, et d'autres devraient l'être dans le cadre d'une gestion avisée (isolation de l'immeuble), ce qui devrait être fait en considérant que le rendement doit être conservé. La perception des loyers des immeubles est assurée par la caisse municipale. Le suivi est assuré avec soin, et aucune perte n'est intervenue dans les encaissements depuis de très nombreuses années. Enfin, la gestion des bâtiments comprend un logement de fonction.

La Municipalité est propriétaire d'autres immeubles dont la destinée mérite d'être précisée (Ancien Asile, Ancien Manège, Abattoirs, Ecole du Cerneux-Veusil, dont pour les deux derniers les anciens logements de fonction sont loués).

Si la gestion en elle-même (encaissement des loyers, planification des entretiens ordinaires) correspond aux exigences usuelles, de sorte qu'une externalisation se traduirait par des charges qui devraient être compensées par une diminution du taux d'occupation du personnel, le Conseil municipal est d'avis qu'une réflexion stratégique, prenant en compte les immeubles dont la Municipalité est propriétaire, en particulier Abattoirs, Ancien Asile, Ancien Manège, Ecole du Cerneux-Veusil, est justifiée. Cette tâche peut être confiée à la Commission de gestion des bâtiments et des installations sportives, qui est disposée à œuvrer en ce sens. Il faut admettre qu'elle pourra, si elle le juge utile, recourir à l'expertise de tiers pour l'appuyer. Aussi, pour ces motifs, le Conseil municipal propose l'approbation de la motion et son traitement par la Commission de gestion des bâtiments et des installations sportives.

*Ouverture de la discussion :*

Mme Katia Ermel, AJU : "La fraction alliance jurassienne a étudié avec attention la motion intitulée "Gestion du parc immobilier des immeubles du patrimoine financier" déposée le 24 octobre 2013 par le parti libéral radical. Nous acceptons le traitement de cette motion et attendons avec impatience le rapport émanant de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives."

M. Michel Bastardoz, SOC : "Cette motion va peut-être déboucher sur ce que demandait la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives depuis bientôt 10 ans, et qui n'avait jusqu'ici pas trouvé grâce au sein de certaines commissions et du Conseil municipal. Ainsi, nos bâtiments pourront être gérés selon les règles appliquées dans les

agences immobilières. La fraction socialiste est d'accord de confier cette motion à la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives."

M. John Buchs, PLR : "Le parti libéral radical souscrit naturellement, et sans réserve, à la proposition du Conseil municipal. Nous nous réjouissons, comme la fraction alliance jurassienne, de découvrir le rapport dans six mois."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Je souhaite juste vous rappeler que la commission de gestion a planché presque pendant cinq mois sur ce sujet. Afin que notre travail puisse servir à quelque chose, notre analyse est à votre disposition."

Au vote, le traitement de la Motion "Gestion du parc immobilier des immeubles du patrimoine financier" déposée le 24 octobre 2013 par le parti libéral radical est confié à la commission de gestion des bâtiments et des installations sportive à l'unanimité.

## 12. Motions et interpellations

Mme Mélanie Erard, présidente : "Je n'ai pas reçu de motion. Par contre, j'ai reçu quatre interpellations du parti libéral radical."

M. John Buchs, PLR : "Interpellation intitulée : Décompte final des crédits d'engagement. La présente législature se terminera en décembre 2014, plusieurs crédits d'engagement sont encore ouverts, le plus ancien date du 21 mai 2000. Nous demandons que le décompte final des crédits d'engagement dont les travaux sont terminés soit approuvé par les commissions compétentes et soumis à notre conseil lors de l'approbation des comptes 2013."

M. Stéphane Boillat, maire : "Tel est bien l'objectif et d'ailleurs la pratique. Dans certains cas, l'exécution des travaux, d'ailleurs prévue par étapes annuelles, est longue. Je pense ici par exemple aux travaux d'épuration à Mont-Soleil, enfin achevé cette année, ou à l'exécution du PGEE. Par exemple, le crédit mentionné (21 mai 2000) concerne l'achat et la viabilisation de la Zone industrielle de La Clef. Ici, tous les travaux ne sont pas terminés en termes d'équipement. En outre, une couche de roulement supplémentaire est prévue, mais il n'est pas conseillé de la faire si des travaux sont annoncés. Or, en 2014, il est possible que des travaux aient lieu. Dans ce cas, il est judicieux de patienter encore. De plus, l'achèvement des travaux ne veut pas toujours dire que le crédit d'engagement peut être présenté pour "arrêté de compte". Parfois les factures tardent à être adressées ou des travaux de corrections peuvent être nécessaires. Toutefois, la pratique est de faire en sorte que les arrêtés de compte puissent être pris de manière à être présenté au Conseil de ville lors de l'approbation des comptes communaux, lors de la séance de juin. Lors de la préparation des comptes communaux, les services sont sollicités pour présenter tous les arrêtés de comptes qui peuvent l'être. Il faut signaler que les comptes soumis au Conseil de ville comprennent de toute manière une rubrique "Contrôle des crédits d'engagement" qui indique, pour chaque crédit voté, le montant des dépenses intervenues jusqu'au 31 décembre de l'année comptable et le solde à disposition."

M. John Buchs, PLR : "Nous sommes satisfaits de la réponse donnée par M. le maire, et prenons acte de la volonté de présenter les crédits bouclés."

M. Eric Achermann, PLR : "Interpellation intitulée : Macarons pour résidents. Afin de faciliter les conditions de stationnement des habitants automobilistes et le quotidien des Imériens qui résident dans une rue "en zone bleue", nous demandons au Conseil municipal d'étudier la vente d'un macaron qui couvre les frais administratifs de la gestion de l'autorisation. Ce dernier devrait accorder des facilités à leurs bénéficiaires, en leur permettant de prolonger la

durée de leur stationnement dans leur quartier, sur le domaine public, et cela au-delà du temps réglementaire. Pour obtenir ce macaron, il faut être inscrit auprès de notre Contrôle des habitants et avoir un logement dans la zone où l'on s'inscrit. Les véhicules doivent également être immatriculés dans le canton de Berne."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "La vente du macaron nous avait déjà été suggérée par votre conseil il y a quelques années. Nous avons retenu que l'idée était bonne, même excellente, et qu'elle méritait d'être étudiée correctement. C'est pour cela que nous l'avons retenue comme étant un paramètre important à prendre en considération dans l'élaboration du plan des mobilités. Malheureusement, et là je vais répondre à la question pourquoi vous n'avez pas encore eu de réponse concernant ce sujet, c'est que ces derniers temps le plan des mobilités n'a pas pu être traité de manière prioritaire par notre commission. L'année prochaine, et puis en particulier avec l'engagement d'un nouveau chef de l'urbanisme, ce sera par contre un dossier qui sera traité en bloc et nous vous informerons aussitôt que le dossier aura avancé."

M. Eric Achermann, PLR : "Merci. Nous nous réjouissons de voir le résultat."

Mme Talika Gerber, PLR : "Interpellation intitulée : Ouverture des bureaux de Jura bernois Tourisme le samedi et le dimanche. Le problème a déjà été évoqué à plusieurs reprises dans notre conseil. Aussi, le parti libéral radical revient à charge d'autant plus qu'un nouveau directeur M. Guillaume Davot a été nommé à la tête de Jura bernois Tourisme. M. Guillaume Davot qui est un ancien cadre du Parc régional Chasseral et travaillait au bureau de Saint-Imier. Il connaît donc parfaitement la situation de l'Office du tourisme de Saint-Imier qui travaille en étroite collaboration avec le Parc régional Chasseral. Dans le tout ménage distribué dernièrement, l'horaire d'ouverture du bureau de Jura bernois Tourisme publié pour le samedi est le suivant :

- basse saison de septembre à juin : samedi et dimanche fermé,
- haute saison de juillet à août : samedi ouvert de 9 h 00 – 12 h 00, dimanche fermé.

La commune de Saint-Imier a construit des locaux très bien situés à la gare qu'elle loue à Jura bernois Tourisme. Ces locaux viennent d'être agrandis pour le Parc régional Chasseral, ce sont donc deux institutions qui font la promotion de la région du Parc régional Chasseral, de Mont-Soleil et de toute la région élargie. Nous déplorons vivement que Jura bernois Tourisme ne soit pas ouvert le dimanche et que partiellement le samedi. Nous demandons au Conseil municipal d'intervenir auprès de la direction afin que les bureaux soient ouverts en juillet, août et septembre samedi et dimanche selon l'horaire normal, soit de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00. Cette ouverture ne nécessite aucun moyen financier supplémentaire, il suffit d'aménager l'horaire de la basse saison, où il y a très peu de touristes. Il est utile de rappeler que la commune de Saint-Imier verse aux deux institutions concernées l'appréciable montant de CHF 16'859,50, soit CHF 3,50 par habitant."

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Comme le mentionne l'interpellation de Mme Talika Gerber, PLR, les heures d'ouverture des bureaux d'accueil de Jura bernois Tourisme suscitent de nombreuses discussions et je relayerai vos doléances au sein du comité de Jura bernois Tourisme ainsi qu'à la direction de l'association. Toutefois, permettez-moi de vous apporter quelques précisions concernant l'institution en charge du développement touristique de notre région. Pour l'année écoulée, le bureau d'accueil de Saint-Imier a été ouvert durant 3 samedis en février, les samedis des mois de juillet et août. Durant ces 12 samedis, le bureau d'accueil a traité 44 demandes au total, par téléphone, courrier électronique ou sur place, soit 2,55 % des 1720 sollicitations annuelles. Par ailleurs, comme vous le savez probablement, le 13 mai 2011, l'association Jura & Trois-Lacs a vu le jour sous l'égide des cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel, Jura, Vaud et Soleure. La

mission de Jura & Trois-Lacs, en tant que plus jeune, mais aussi plus grande destination de Suisse, consiste principalement en la promotion des régions de l'Arc jurassien et du pays des trois lacs au niveau national et international. En conséquence, la subvention du canton de Berne attribuée à Jura bernois Tourisme a été progressivement diminuée pour totaliser une baisse annuelle en 2014 de plus d'un tiers, soit une diminution du financement annuel de l'ordre de CHF 150'000.-. Comme annoncé lors de l'assemblée générale de Jura bernois Tourisme, le 23 mai 2013, ces coupes budgétaires ont contraint l'association à entamer une profonde réflexion qui se traduira par une réorganisation nécessaire dans le courant de l'année 2014. Après consultation des différents acteurs concernés, ce projet de réorganisation sera présenté lors de la prochaine assemblée générale du 7 mai 2014 sous la responsabilité du nouveau directeur, M. Guillaume Davot, entré en fonction en octobre 2013. Finalement, il est important de mentionner que la loi cantonale sur le développement du tourisme du 20 juin 2005 fixe des objectifs clairs dans le domaine du développement de l'offre ainsi que de sa promotion. Ces objectifs n'incluent malheureusement plus les tâches d'accueil. Le financement étant basé principalement sur la taxe d'hébergement, dont le produit est redistribué aux différentes régions en fonction du nombre de nuitées. Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'évolution du dossier après l'assemblée générale de Jura bernois Tourisme."

Mme Talika Gerber, PLR : "Je vous remercie pour ces informations, et merci également de nous fournir de plus amples informations après votre séance."

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Volontiers."

M. Daniel Müller, PLR : "Interpellation intitulée : Mesures hivernales : tenir compte des habitants des quartiers Ouest – rue de la Clef et Est – Tivoli Sébastopol. La Police administrative dans un tous-ménages informe les automobilistes que du 1<sup>er</sup> novembre au 15 mars, l'Esplanade des Collèges, la Place des Abattoirs et la place située au Nord des Halles de gymnastique sont autorisées au stationnement entre 16 h 00 et 8 h 00, voire 9 h 00. Le parti libéral radical demande au Conseil municipal d'étudier rapidement la possibilité d'utiliser le parc de la piscine pour les habitants des quartiers Ouest, en particulier pour les automobilistes de la rue de la Clef, du Pont, et des alentours. Cette mesure se justifie du fait de l'éloignement des parcs proposés par la Police administrative. Nous demandons au Conseil municipal d'étudier également une possibilité de parcage hivernal pour les quartiers Est qui sont également éloignés des parcs mis à disposition en hiver."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Concernant tout d'abord les quartiers Ouest, et le parc de la piscine : celui-ci est actuellement fermé par une chaîne afin d'éviter le parking sauvage constaté ces derniers temps. Il est vrai que tous ces quartiers, et notamment la rue de la Clef, sont englobés dans les mesures hivernales. On pourrait donc envisager d'ouvrir le parking de la piscine pendant la nuit entre novembre et mars. Une autre possibilité dans ce quartier serait d'utiliser, hormis les soirs de matchs bien entendu, le parking de la patinoire. Pour la zone Est, Tivoli Sébastopol, il faut préciser que seul le début de la rue de Tivoli est englobé dans les mesures hivernales. Soit de Tivoli 18 à Tivoli 34, ce qui représente 22 places blanches interdites de novembre à mars. Et que la Place des Abattoirs est à disposition pour un parcage nocturne. Ainsi que toutes les autres places, sur Champ-Meusel, Tivoli, Champ de la Pelle, qui ne sont pas touchées par les mesures hivernales. Les commissions compétentes, et le Conseil municipal, se pencheront sur ces propositions dans les meilleurs délais."

M. Daniel Müller, PLR : "Merci pour vos explications, mais est-ce que quelque chose va se faire ? C'est dans l'immédiat qu'il faut agir."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "On ne fera rien dans l'immédiat. Ce sera pour l'année prochaine. Si l'on fait quelque chose, il faut l'étudier et

laisser les commissions compétentes et le Conseil municipal se pencher sur cette proposition."

M. Daniel Müller, PLR : "Merci pour vos explications."

M. John Buchs, PLR : "Il y a tout de même quelque chose qui m'étonne dans ce que vient de déclarer le conseiller municipal. Il y a pour moi urgence au service de la population. En ce qui concerne la partie EST. J'apprends ce soir que dans la partie Est une partie des gens peuvent continuer de parquer sur la rue. Dans le document "Mesures hivernales", où sont mentionnées les exceptions ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "De tout temps, on a connu des mesures hivernales qui sont signalées. On demande à la population de bien vouloir jouer le jeu, de rentrer sa voiture pendant la période de déneigement, chaque fois qu'il neige, non pas chaque nuit, mais chaque fois qu'il neige durant la période de novembre à mars, comme il est signalé. Ceci, c'est ce que nous demandons. On peut le répéter et demander une nouvelle fois aux gens de jouer le jeu sans quoi le déneigement est rendu extrêmement difficile et problématique pour tous les services municipaux. Ce sont alors tous les utilisateurs qui sont préterités avec des places de stationnement qui sont bloquées et des rues pas correctement déneigées. Par contre, du point de vue légal, cela ne suffit pas pour sanctionner. Vous savez maintenant que dans le monde dans lequel on vit, sans sanction, il est de plus en plus difficile d'obtenir quelque chose. Du point de vue "sanction", il n'est possible d'amender que les véhicules qui sont stationnés dans des endroits qui ont été signalés au début et à la fin de chaque tronçon de rue comme étant interdits au parcage pendant la période des mesures hivernales. Sachant cela, vous vous souvenez peut-être, cela a commencé il y a peut-être 10-12 ans, le Conseil municipal, avec la commission d'organisation du territoire, ou peut-être même à l'époque la commission de police, ont défini des rues. Ces rues ont été marquées selon les dispositions légales. Cela explique que certains secteurs ne sont pas signalés comme tels, parce que cela n'avait pas été jugé comme prioritaire et indispensable. C'est pour cela que le secteur Est que vous avez signalé n'est pas intégralement en mesures hivernales selon les panneaux. Par contre, l'appel que j'ai lancé, au début de mon intervention, pour le bon comportement des utilisateurs et automobilistes s'applique évidemment à tous les secteurs de la commune."

### 13. Réponses aux motions et interpellations

M. Stéphane Boillat, maire : "Je voulais donner une petite réponse, je dirais "intermédiaire" concernant l'interpellation relative au dépôt de sacs poubelles avant l'heure de dépôt. Nous sommes en train d'étudier les mesures à prendre, qui seront mise en œuvre prochainement."

M. John Buchs, maire : "Je remercie M. le maire. Nous sommes satisfaits. Nous allons transmettre votre réponse intermédiaire à l'interpellateur M. Frédéric Bürki, PLR."

### 14. Petites questions

Mme Mélanie Erard, présidente, informe avoir reçu deux petites questions.

Mme Joëlle Häller, PLR : "Petite question intitulée : Vitrine pour l'affichage des informations officielles à la rue Francillon : toujours au point mort, malgré les promesses du chef du département. Lors de la séance du 7 mars 2013 de notre conseil, le parti libéral radical a demandé que la vitrine pour l'affichage des informations officielles à la rue Francillon soit

opérationnelle dans le meilleur délai. M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, a répondu ce qui suit : "Je vous informe que l'ensemble des raccordements prévus pour cette vitrine a été mis en place l'année dernière (donc en 2012) lors des travaux de réfection du Pod. Il reste actuellement à tirer les câbles d'alimentation. Le modèle et la couleur de cette vitrine ont été validés par la commission économique et touristique. Elle a été commandée et sa livraison devrait intervenir sous peu. Ce printemps elle sera à nouveau en fonction et convenablement éclairée et ventilée". Nous sommes le 13 décembre 2013. Neuf mois se sont écoulés et la vitrine n'est toujours pas opérationnelle. Il y a eu une importante votation fédérale, cantonale, et communale, à fin novembre, et les habitants qui n'ont pas internet ont dû attendre le lundi pour prendre connaissance des résultats, soit à la vitrine intérieure du bâtiment administratif sis rue Agassiz 4, ou dans la presse. Le parti libéral radical regrette vivement qu'un service de notre chère cité de la ConviviaCité, malgré des promesses, ne prennent pas au sérieux le problème de la communication."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Ma réponse du 7 mars 2013 mentionnait les travaux restant à réaliser pour la remise en fonction de cette vitrine. Ils ont été réalisés, la vitrine est là vous l'avez constaté. Mais il reste un élément à installer, soit un cadre en aluminium fait sur mesure, et très spécifique dans sa construction car devant permettre une aération et garantir une étanchéité parfaite de la vitrine. Ce cadre est en cours de fabrication par une entreprise spécialisée, il sera installé dès que possible. Je profite en conclusion de rappeler dans ce contexte que nous avons installé sur la Place du Marché, cette année, une magnifique borne interactive, qui offre la possibilité d'avoir accès à toutes les informations communales de manière très rapide et interactive."

Mme Joëlle Häller, PLR : "Merci pour votre réponse."

Mme Talika Gerber, PLR : "Petite question intitulée : Eclairage public. Le 6 décembre 2012, notre collègue M. Jérôme Lavanchy, PLR, a posé une question relative à l'éclairage public qui s'éteint trop tôt, et s'allume trop tard mettant en danger les piétons sur les trottoirs et sur les passages pour piétons. M. Jérôme Lavanchy, PLR, a également relevé que les passages pour piétons sur la rue principale sont mal éclairés. En finalité, il posait la question suivante : "Vaut-il la peine d'économiser un peu d'argent au dépend de la sécurité des utilisateurs de la route et des voies piétonnes ?" A notre connaissance, aucune réponse n'a été donnée à notre question, mais surtout aucune mesure n'a été prise depuis plus d'une année pour améliorer la sécurité des piétons et l'éclairage des passages pour ces derniers. Quant aux automobilistes ils ont toujours autant de peine à distinguer les trottoirs. Nous demandons au Conseil municipal de prendre des mesures immédiates."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Tout d'abord, je souhaite préciser qu'il est faux de prétendre qu'aucune mesure n'a été prise quant à l'amélioration de la qualité de l'éclairage public le long du Pod, suite à l'interpellation du 6 décembre 2012 de M. Jérôme Lavanchy, PLR. En effet, la durée d'éclairage a été à ce moment-là prolongée, soit les lampes restent allumées plus longtemps le matin, et s'allument plus rapidement le soir. Cette augmentation de la durée d'éclairage, qui place Saint-Imier largement en tête en termes de durée quotidienne d'éclairage face à d'autres gestionnaires de réseau d'éclairage public de la région, a d'ailleurs un coût certain, puisque la PCP Eclairage public n'a pas suffi pour couvrir les coûts en 2012. Maintenant, les mesures envisagées pour améliorer, encore, ce qui doit être amélioré dans l'éclairage de notre si beau Pod :

- Les 2 places, du Marché et du 16 Mars, doivent encore, cet hiver en principe, être aménagées, le matériel a été réceptionné, et un éclairage avec des LED, soit une lumière blanche et efficace, sera bientôt en place.
- Une réflexion est en cours quant à l'éclairage public entre les deux places. Des mesures de luminosité ont été réalisées dernièrement, et il est probable que des LED viennent

remplacer les ampoules actuelles sur ce secteur, ce qui permettrait d'élargir le faisceau lumineux jusqu'aux bords des trottoirs, et donc d'améliorer la visibilité, pour les automobilistes, des piétons en attente de traverser sur les passages pour piétons.

En conclusion à mon intervention, j'aimerais dire qu'il est largement reconnu que le secteur entre le Ceff Industrie et la Place du Marché est très bien éclairé. Mais que dès la Place du Marché en direction de l'Est, nous sommes amenés à passer d'une lumière "blanche" à une lumière "jaune", et que cette transition peut poser des problèmes de vision et/ou d'adaptation de notre vision, difficiles à maîtriser pour un automobiliste lambda."

Mme Talika Gerber, PLR : "Nous sommes satisfaits de la réponse."

#### 15. Réponses aux petites questions

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je vais apporter une réponse à la petite question du 24 octobre 2013, portant sur les dépôts de déchets sauvages sur les bas-côtés, je cite, des routes cantonales des Pontins et de Mont-Soleil. Je souhaite tout d'abord préciser que si la route des Pontins est bien une route appartenant au canton de Berne, la route de Mont-Soleil appartient entièrement à la commune de Saint-Imier. Les bas-côtés des routes cantonales (par exemple Pontins, Mont-Crosin), sont nettoyés par les services cantonaux. Les employés communaux s'occupent de nettoyer les dépôts illégaux situés dans les talus, hors des bas-côtés, notamment sur dénonciation de promeneurs ou des services forestiers de la Bourgeoisie. Quant à la route de Mont-Soleil, elle bénéficie d'un nettoyage à intervalles réguliers, soit plusieurs fois par semaine, assuré par les employés des Travaux publics."

M. John Buchs, PLR : "Nous sommes satisfaits de la réponse."

#### 16. Divers et imprévu

M. Thierry Spring, PLR : "Après de nombreuses années à la tête du parti libéral radical, M. John Buchs, PLR, a souhaité rentrer dans le rang pour la dernière année de cette législature 2010-2014, qui débute dès la fin de ce Conseil de ville. Je souhaite remercier M. John Buchs, PLR, pour tous les travaux accomplis à ce jour pour la fraction et le félicite pour l'engagement infaillible et indéfectible qu'il a eu et qu'il a encore pour sa commune, sa région et ses concitoyens. John merci. Pour le remplacer, le parti libéral radical est très content de pouvoir compter dès à présent sur une force vive et jeune en la personne de Mme Talika Gerber, PLR, à qui je souhaite tout le meilleur dans cette nouvelle tâche de conduite de notre fraction."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Merci beaucoup. Félicitations à Mme Talika Gerber, PLR."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Bien, s'agissant de la dernière séance, voici mon discours de fin d'année :

"Chers collègues, il y a une année déjà, nous élisons le bureau pour l'année 2013. Que le temps passe vite ! Permettez-moi malgré tout de vous grappiller encore quelques minutes, histoire de vous faire subir un dernier mot, avant les réjouissances.

Pour ce dernier point, j'avais envie de vous livrer en toute honnêteté et en toute subjectivité, les différents sentiments et constats auxquels je suis parvenue après cette année passée au perchoir.

Pour ce faire, je vais commencer par les éléments plutôt négatifs, histoire de pouvoir terminer sur une note positive, parce que pour une bonne partie d'entre vous, nous souperons ensemble et je préférerais passer un agréable moment.

Voilà quelques mois, j'annonçais vouloir éviter les guerres partisans, les pics et autres débats improductifs et ce, malgré nos visions fort différentes d'avenir et de fonctionnement, social, comme politique, pour notre région. Très rapidement, c'était parti. Pas de place aux bons sentiments, la politique, c'est la politique, quitte à faire fi des idéaux d'une pauvre utopiste. L'avantage, c'est qu'au moins, j'ai très rapidement fait le deuil de mes belles idées, et suis repartie d'un bon pied, en posant cette fois-ci un regard un peu plus lucide sur la situation. Nous investissons tous à notre façon notre énergie pour le développement et l'avenir de notre cher Saint-Imier. Alors continuons d'utiliser toute notre force à bon escient. Pour en finir sur ce point, il y a quelques mois encore, je faisais un parallèle avec ma vie professionnelle et mes très chers élèves. Sur ce point, rien n'a changé. Les liens entre ce monde et le nôtre sont toujours nombreux. Je ne parviens pas toujours à mettre en place un dialogue sain et constructif dans mes classes. Parfois là aussi des pics fusent, les règlements de comptes ont lieu, et c'est aussi un apprentissage que de vivre avec ça. Probablement que, je dois encore réussir à mon tout à faire ce travail. Je reste persuadé que c'est possible. Mais je ne jette la pierre à personne. Nous sommes probablement tous, selon les lieux et selon les moments les déclencheurs et les propagateurs de situations désagréables et improductives. Essayons simplement d'en avoir conscience et de ne pas oublier de travailler, avant tout, pour le bien commun.

Fort heureusement, de nombreux éléments contrebalancent ces impressions.

Tout d'abord, il y a notre travail, et même si les mises en commun sont parfois difficiles, elles permettent des débats d'idée.

Enfin, malgré ce que je viens d'évoquer, cette année a été d'une richesse et d'une variété extraordinaires, tant au niveau des expériences (comme le traumatisant discours du 1<sup>er</sup> août) qu'au niveau des connaissances. En effet, grâce à cette fonction, vont de pair de nombreuses représentations pour notre commune. Nous sommes entraînés dans des mondes inconnus, et que nous ne fréquenterions probablement pas sans être à ce poste. Et quelle joie ! J'y ai rencontré des personnes fabuleuses, qui œuvrent pour notre village dans l'ombre, avec enthousiasme et sincérité. Ces personnes, de tout horizon, sportifs comme culturels, fourmillent à Saint-Imier et dans la région. Nous avons une chance énorme de pouvoir compter sur autant de forces qui agissent au nom d'une passion, ou par envie de partager un peu de leur temps et de leurs expériences. A chaque fois, j'ai été accueillie chaleureusement, et ai passé d'excellents moments. Merci à toutes les personnes rencontrées cette année, et pour tous ces instants partagés. Rien que pour ces aspects, je remettrais le couvert pour une année supplémentaire sans hésiter !

Voilà, j'en arrive aux remerciements.

Tout d'abord, merci à vous tous, chers conseillers. Non seulement parce que vous avez su être cléments lors de mes maladresses, mais aussi pour votre engagement au cours cette année et je l'espère, de celles à venir.

Merci au bureau, avec lequel, je crois pouvoir dire que nous avons bien collaboré et travaillé ! Merci pour votre présence et votre soutien !

Un énorme merci également, à M. Stéphane Boillat, notre maire, qui lui aussi fait un travail formidable, et qui a été à chaque fois disponible dans la minute pour répondre à mes questions ou à mes doutes.

Bonne continuation également à tous les membres du Conseil municipal, à la Chancellerie, et que 2014 vous soit des plus agréables.

Enfin, mon ultime et plus grand merci va à ce cher Tiago, qui œuvre sans arrêt à nos côtés et qui est d'une disponibilité sans faille, d'une compétence extraordinaire. Qu'aurais-je fait sans lui ? Nos discussions vont me manquer.

Et bien évidemment, une magnifique année 2014 à toutes et à tous !

Merci. "

...Applaudissements...

17. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2014

a) président

b) 1<sup>er</sup> vice-président

c) 2<sup>ème</sup> vice-président

d) secrétaire

e) deux scrutateurs

*a) président*

M. John Buchs, PLR, propose M. Thierry Spring, PLR.

Au vote, M. Thierry Spring, PLR, est nommé à l'unanimité moins l'intéressé.

*b) 1<sup>er</sup> vice-président*

M. Patrick Linder, SOC, propose M. Michel Bastardoz, SOC.

Au vote, M. Michel Bastardoz, SOC, est nommé à l'unanimité moins l'intéressé.

*c) 2<sup>ème</sup> vice-président*

Mme Nicole Leblois, AJU, propose Mme Katia Ermel, AJU.

Au vote, Mme Katia Ermel, AJU, est nommée à l'unanimité, moins l'intéressée.

*d) secrétaire*

M. John Buchs, PLR, propose M. Sener Kalayci, PLR.

Au vote, M. Sener Kalayci, PLR, est nommé à l'unanimité moins l'intéressé.

*e) deux scrutateurs*

M. John Buchs, PLR, propose M. Daniel Müller, PLR,

Mme Nicole Leblois, AJU, propose M. Michael Oppliger, AJU.

Au vote, M. Daniel Müller, PLR, et M. Michel Oppliger, AJU, sont nommés à l'unanimité moins les intéressés."

Mme Mélanie Erard, présidente : Félicitations à tous les élus. Bon vent pour 2014. Concernant le souper, cela se passe au Centre Saint-Georges. Pour les personnes qui ne sont pas inscrites au souper, vous êtes les bienvenues pour l'apéritif. Il serait sympathique de boire un verre tous ensemble. Merci."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19 h 13.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
La présidente :            Le vice-chancelier :